



# Recommandations environnementales dans le cadre de l'organisation de courses ou évènements sportifs

La Chartreuse est un massif très fréquenté par les courses hors stades et autres évènements / rassemblements de pleine nature. Dans ce contexte, une vigilance toute particulière doit être exercée pour préserver la faune, la flore et les milieux naturels dans ce territoire classé Parc naturel régional.

La faune peut être impactée par la présence humaine qui crée un dérangement parfois important selon la période et l'ampleur de la fréquentation, en particulier sur des sites qui sont la plupart du temps peu fréquentés. Ce phénomène de dérangement est d'autant plus impactant en période de reproduction ou en période hivernale lorsque les animaux doivent limiter les dépenses d'énergie.

Pour la flore et les milieux naturels, les passages répétés ou les accumulations de spectateurs peuvent entraîner un piétinement des sols et de la flore, un élargissement des sentiers et dans certains secteurs fragiles, une érosion parfois irréversible.

Le présent document a pour objectifs de :

- Sensibiliser les organisateurs et participants à la préservation de la biodiversité,
- Émettre des préconisations pour aider les organisateurs à la prise en compte des enjeux biodiversité dans leur organisation,
- Informer les organisateurs sur le cadre réglementaire à respecter (accord des propriétaires, informations des alpagistes, avis des gestionnaires de sites et respect des règlements des espaces protégés...).

Il comprend pour cela trois parties :

- Des préconisations générales pour l'organisation d'évènements les plus respectueux possibles ;
- Des préconisations spécifiques à certains secteurs (espaces protégés) ;
- Des informations sur quelques espèces patrimoniales présentes au sein du PNR.

## 1. Préconisations générales

---

### **Choix du parcours**

Il est recommandé de restreindre l'ensemble des activités aux sentiers labellisés PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées) et chemins ruraux, en particulier dans les espaces naturels remarquables.

La présence humaine sur les sentiers et chemins ruraux est habituelle et la faune sauvage s'y est

accoutumée. Par contre, en cas de passage hors des sentiers balisés et chemins, il existe un **risque de dérangement de la faune sauvage, de piétinement des plantes et de détérioration des milieux naturels**.

Par ailleurs, le passage répété hors sentier a pour effet de marquer durablement de nouveaux axes de circulations et peut créer de l'érosion sur des sites fragiles. Il est demandé **qu'aucun passage ne soit effectué hors des sentiers, lors des reconnaissances ou lors de la course**.

Afin de maximiser la compatibilité de l'itinéraire avec les enjeux environnementaux (risque d'érosion, sensibilité de la flore, dérangement), les organisateurs peuvent consulter le PNR pour orienter le choix de l'itinéraire.

### **Autorisation des propriétaires**

Pour mémoire, l'autorisation des propriétaires doit être obtenue pour pouvoir traverser les parcelles concernées par les itinéraires. L'ONF devra être consulté pour les tronçons traversant la forêt domaniale (forêts et alpages domaniaux).

### **Balilage du parcours**

Les balisages du parcours devront être temporaires, c'est-à-dire installés juste avant la manifestation et retirés après la manifestation (ramassage par les serre-files par exemple). Le balisage pourrait être réutilisable pour limiter la production de déchets ou à défaut recyclable/compostable. L'utilisation de peinture est à proscrire.

### **Horaires de passage :**

De manière générale, les activités à l'aube ou au crépuscule réduisent d'autant plus **la période de repos** (sans présence humaine) de la faune, **indispensable** aux animaux sauvages pour s'alimenter en toute tranquillité. Cela a un impact sur leur survie et la réussite de leur reproduction. Les courses doivent donc se dérouler préférentiellement en journée lorsque que la durée de la course le permet. Les repérages des itinéraires devront démarrer **après 8h** et se terminer **avant 19h**.

Certaines courses ayant lieu en mai, c'est-à-dire **pendant la période optimale de reproduction pour la faune, ou en hiver en période d'hivernage et de limitation des dépenses énergétiques pour la faune**, une vigilance est recommandée sur les repérages pouvant être réalisés par les participants en amont de la manifestation, et ce, afin d'éviter toute perturbation supplémentaire sur ces espèces. Il conviendra d'appliquer les mêmes contraintes horaires.

### **Présence en alpage. :**

Le PNR de Chartreuse est composé de différents milieux dont les alpages, utilisés pour l'élevage (bovin et ovin essentiellement). Certains alpages seront traversés par la course et des précautions sont donc à prendre pour ne pas perturber l'activité pastorale, ne pas dégrader les prairies qui sont des ressources alimentaires pour les animaux, ne pas effrayer ou faire fuir les troupeaux et garantir la sécurité des coureurs.

Les itinéraires devront emprunter les portiques prévus pour le passage des randonneurs. Il est demandé à chaque coureur de bien refermer les portiques après son passage.

Il est également nécessaire de contacter les **alpagistes** concernés par le projet pour les informer du passage de la course et s'assurer de la compatibilité de la course avec les activités en cours sur l'alpage.

Pour rappel, les **chiens** sont **interdits** sur **les alpages** du **10 juin** au **15 octobre**.

### **Respect du tracé et zones sensibles**

Les milieux de montagne sont fragiles. Le sol et la flore qui les composent mettent beaucoup de temps à se régénérer en cas de dégradation. Il faut compter quelques centaines d'années pour reconstituer un centimètre de sol végétalisé sur les pelouses alpines. Pour limiter les atteintes

parfois irréversibles de l'érosion, il est recommandé de :

- Sensibiliser les coureurs et expliquer la nécessité de rester sur les sentiers et ce, tout au long du parcours.
- Veiller à ce que les **coureurs ne coupent pas les lacets** des sentiers : mise en place de balisage renforcé sur les secteurs sensibles, zones de coupes potentielles et sur les secteurs où des coupes sont déjà constatées pour enrayer le phénomène. Une signalétique adaptée pourrait être mise en place sur les secteurs érodés.
- Prévoir des sanctions dans le règlement pour les coureurs ne respectant pas le balisage et coupant les sentiers. Prévoir de placer des « encadrants » pour veiller au respect du parcours balisé par les participants.

### **Ravitaillement et points de concentration des spectateurs**

Afin d'éviter les rassemblements de spectateurs dans les secteurs sensibles, des points de rassemblement « officiels » pourraient être indiqués par l'organisateur en amont de la course.

Il est intéressant de promouvoir le **covoiturage** pour rejoindre ces points de rassemblement, afin de limiter le nombre de véhicules parkés.

### **Utilisation de matériel de sonorisation**

Afin de limiter le dérangement et préserver la quiétude des espaces naturels, il est recommandé de limiter l'utilisation de matériel de sonorisation aux zones urbanisées.

### **Gestion / limitation des déchets / pollutions**

La gestion des déchets sur de tels événements est primordiale. Afin de limiter au maximum le risque de dispersion ou d'abandon des déchets, il est recommandé de prévoir une collecte adaptée, un tri des déchets sur les points de ravitaillement et des points de collecte sur des passages stratégiques de la course.

Il est important de prévoir un contrôle des zones parcourues après la course pour ramasser les éventuels déchets perdus en cours de route.

Par ailleurs, il peut être judicieux de sensibiliser fortement les coureurs sur les points et modalités de collecte de déchets, et de prévoir des sanctions en cas d'abandon volontaire, hors point de collecte, pendant la course.

Une réflexion sur la quantité de déchets produits lors du rassemblement pourra être engagée. Voici quelques pistes de réflexion :

- Inciter les coureurs à venir avec leur propre gobelet,
- Mettre en place du tri sélectif clairement affiché sur les points de ravitaillement et de collecte
- Utiliser au maximum des produits conditionnés en grande quantité pour limiter les emballages et donc les déchets
- Limiter la multiplication des bouteilles plastiques (choix des boissons)
- Utiliser du balisage réutilisable à chaque course et limiter la rubalise au maximum (changement de direction)

Pour limiter les sources de pollutions et les incidences environnementales globales de la course :

- Travailler avec les producteurs locaux pour favoriser les produits issus de circuits-courts dans les points de ravitaillement
- Inciter à l'utilisation de transport en commun ou au covoiturage.

## **2. Préconisations spécifiques à certains secteurs**

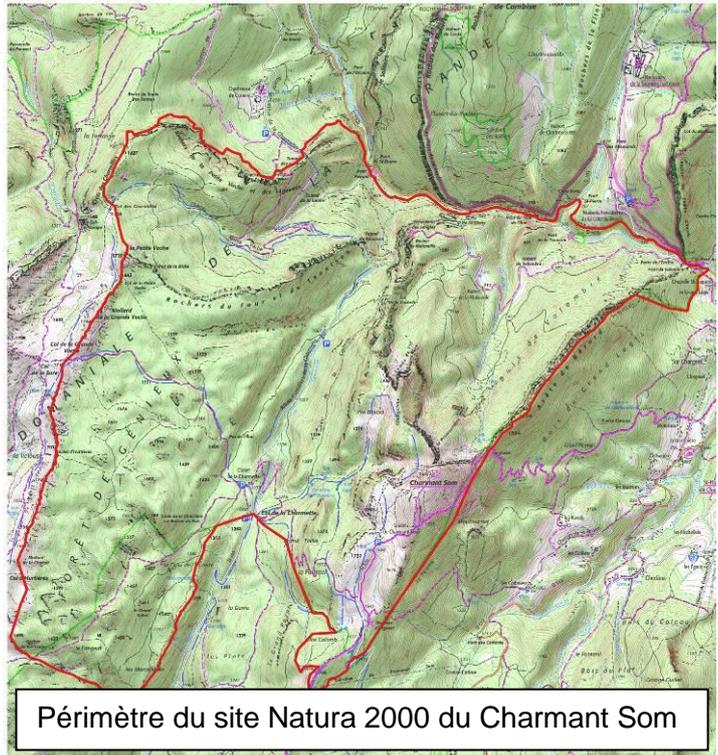
### **→ Site Natura 2000 « des Ubacs du Charmant Som et des gorges du Guiers mort ».**

Un site Natura 2000 est un site naturel, terrestre ou marin, identifié dans le réseau européen pour la

rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats.

Le site Natura 2000 du Charmant Som, situé au cœur de la forêt domaniale de la Grande Chartreuse, s'étend de la forêt de Génieux au sud-ouest aux gorges du Guiers mort au nord-est et surplombe la vallée du Guiers. D'une superficie de 2 327 ha, il abrite une richesse d'habitats naturels forestiers, rares à l'échelle européenne comme des érablaies de pente et des épicéas sur lapiaz. Sont également présents des milieux ouverts fragiles, comme les prairies ou les pelouses d'altitude, des milieux rocheux et humides...

On peut également compter de nombreuses espèces remarquables comme la Potentille du Dauphiné, la Gagée jaune, l'Ophioglosse commun, la Rosalie des Alpes, le Tétralyre, la Chouette chevêchette, diverses chauves-souris ou encore le Lynx ou le Chat forestier. D'autres espèces plus communes parcourent cet espace : chamois, marmotte, cerf, différentes espèces d'oiseaux...



Périmètre du site Natura 2000 du Charmant Som

#### Préconisations N2000 :

- Si un itinéraire est envisagé au travers d'un des sites Natura 2000, le choix précis de l'itinéraire doit être réalisé en concertation étroite avec la Chargée de mission Natura 2000 et n'emprunter que les sentiers balisés PDIPR.  
En effet, certains sites sont extrêmement sensibles au piétinement (présence d'espèces floristiques protégées rares aux abords immédiats de certains sentiers) ou traverse des secteurs de présence d'une faune très sensible au dérangement (Tétralyre notamment).
- Des panneaux de sensibilisation (type « zone de restauration de pelouse ») seront posés au printemps. Une sensibilisation des coureurs pourrait être organisée pour le respect de ces sites.

#### **→ Informations sur le Label Site Rivières sauvages :**

Depuis juillet 2019, cette rivière (et l'ensemble de son bassin versant en amont de Fourvoirie) a reçu le label « Site Rivières sauvages » ; un label attribué aux rivières présentant un bon état de fonctionnement écologique, soit environ 1% des rivières en France. Le Guiers mort, de sa source à Perquelin jusqu'au barrage de Fourvoirie à Saint-Laurent-du-Pont fait donc partie de ces joyaux naturels à préserver, d'autant plus qu'il s'agit de la seule rivière de Chartreuse répondant aux critères du label.



Guiers mort  
©L.Perron

## → Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse

Dans les préalpes calcaires du Nord, sur la partie Est du massif de la Chartreuse s'étend en un vaste monument rocheux bordé de hautes parois, du Mont Granier au Nord, à la Dent de Crolles au Sud. Accessible uniquement à pied, cet espace en partie modifié par l'homme a conservé une richesse naturelle exceptionnelle.

La Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse a été créée en 1997 afin de sauvegarder le site, menacé par des projets d'aménagements touristiques. Elle s'étend sur une superficie de 4 450ha et concerne 11 communes (7 en Isère et 4 en Savoie).

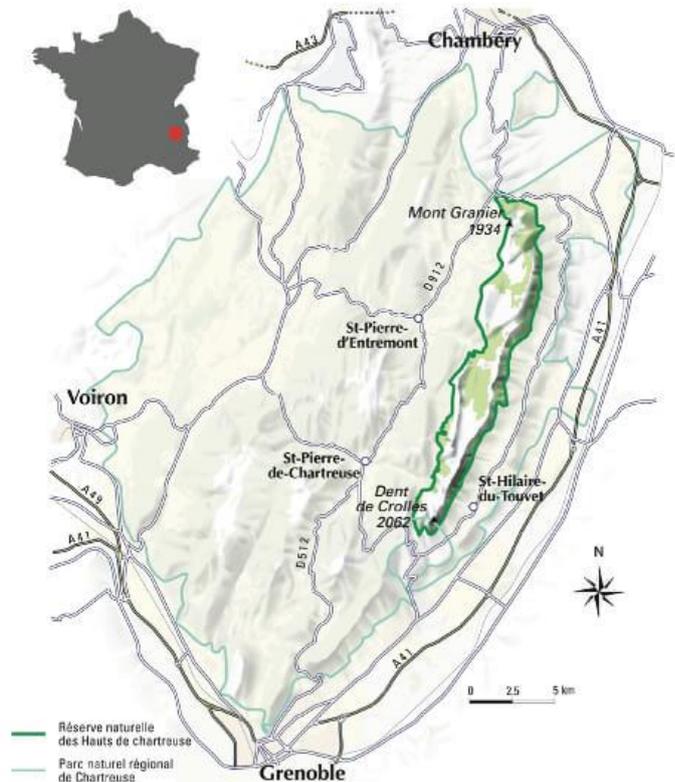
Les missions du gestionnaire s'articule autour de la protection, la gestion et la concertation pour que les diverses activités qui s'y exercent (élevage, exploitation forestière, randonnée,...) soient compatibles avec la préservation de la faune, de la flore et du paysage.

Parmi plus de 700 espèces de plantes recensées, une trentaine est rare à l'échelle régionale. Les orchidées sont bien représentées, avec 27 espèces dont le Sabot de Vénus. Dans les Alpes, la Vulnérable des Chartreux et la Potentille luisante s'observent presque uniquement en Chartreuse. Les forêts de montagne ayant conservé un caractère naturel abritent des espèces très représentatives, comme la chouette chevêchette. Le bois mort constitue l'unique habitat de nombreux insectes, comme la Rosalie alpine, qui ne se reproduit que dans les hêtres.

Près de 75 espèces d'oiseaux se reproduisent sur le site dont le Tétrasyre. En déclin dans les boisements trop clairs et les peuplements uniformes de résineux, la gélinotte a besoin d'un sous-bois varié. Deux des couples d'aigles royaux du massif nichent dans les grandes parois rocheuses. Sur les 50 espèces de mammifères présents, 23 sont des chauves-souris, dont plusieurs sont menacées en France.

### Préconisations sur la Réserve Naturelle

- Les courses, manifestations et événements sportifs **sont interdits** sur la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse (sauf la Grand Duc soumise à autorisation).



### Autres espaces protégés :

D'autres espaces protégés tels que les Espaces Naturels Sensibles ou encore les Arrêtés de protection de biotopes sont présents sur le territoire du Parc. Les Conseils Départementaux d'Isère et de Savoie et les communes, gestionnaires de certains sites, devront être consultés en cas de traversée de ces espaces.

### 3 Informations sur les espèces patrimoniales

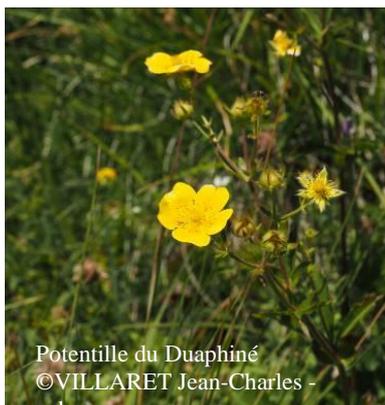
Le PNR de Chartreuse accueille une grande diversité d'espèces floristiques et faunistiques. Les connaissances actuelles (depuis 1995 et qui restent à compléter) font état de plus de **1600 espèces végétales** et de plus de **2 100 espèces animales** présentes sur le territoire.

Cette très importante diversité résulte pour une grande partie de la variété des milieux dont l'existence est à mettre en lien avec l'étagement de la végétation, la diversité géologique et géomorphologique et la grande variété micro topographique : expositions diverses, variations altitudinales, diversité des types de substrat et de sols. Ces différents faciès sont autant de supports de vie, de reproduction et d'alimentation pour la faune dont certaines espèces présentent des enjeux de conservation très forts en raison de leur raréfaction.

En 2017, le PNR de Chartreuse a missionné des spécialistes de la faune, de la flore et des habitats pour préciser les responsabilités du PNRC et des acteurs du territoire en matière de préservation de la biodiversité. Ce travail a permis de mettre en avant que 71 espèces végétales, 185 espèces animales et 35 habitats étaient classés « prioritaires » en matière de conservation. Le PNRC et les acteurs du territoire ont donc une forte responsabilité pour la conservation de ces espèces et ces habitats.

En voici un extrait :

#### Flore :



**Potentille du Dauphiné** (*Potentilla delphinensis*) : cette espèce protégée au niveau national se développe principalement dans les pelouses rocailleuses plutôt sèches. En Chartreuse, elle est présente uniquement dans le secteur du Charmant Som.

**Tulipe méridionale** (*Tulipa sylvestris* subsp. *Australis*) : elle vit dans les prairies montagnardes. Le Charmant Som comporte une seule station. En Chartreuse, elle est également présente sur la Réserve.

rencontre principalement dans les pelouses pierreuses, les éboulis stabilisés ; de l'étagement montagnard au subalpin.

**Epipogon sans feuilles** (*Epipogium aphyllum*), espèce protégée au niveau national. Cette espèce se rencontre en forêt de conifère et de Hêtre, sur les secteurs riches en humus.



**Epiaire queue de Renard** (*Betonica alopecuroides*) : Espèce classée vulnérable et protégée en Rhône-Alpes, elle se



**Potentille luisante** (*Potentilla nitida*) : espèce protégée sur le département de l'Isère (réglementation de cueillette). Cette espèce est présente dans les éboulis calcaires, dans les fissures des parois rocheuses et pelouses rocailleuses des crêtes. En Isère, cette espèce n'a été vue qu'en Chartreuse !

**Vulnéraire des Chartreux** (*Hypericum nummularium*) : espèce protégée sur le département de l'Isère (réglementation de cueillette). Cette espèce se développe sur terrain calcaire, dans les fissures de

rochers ou entre blocs d'éboulis, en exposition fraîche, voire humide.



Sapot de Vénus  
©VILLARET Jean-Charles cnba

**Sapot de Vénus** (*Cypripedium calceolus*) : espèce protégée au niveau national. Cette espèce se développe dans les bois clairs et clairières des hêtraie montagnardes, hêtraies sapinières et pinèdes.

## Faune :

Le **Tétras-lyre**, espèce emblématique des zones de transition entre pelouse et forêts, dont des zones de reproduction et d'hivernage sont traversées par la course. A noter que cette espèce est très sensible au dérangement, d'où l'importance de réfléchir à un itinéraire garantissant l'absence de dérangement en période de reproduction ou d'hivernage.



©S.Le Gal

D'autres espèces tout aussi emblématiques, fragiles et plus discrètes fréquentent également le PNR de Chartreuse, comme l'**Aigle royal**, le **Lynx**, la **Chouette chevêchette**, ou encore des insectes tels que le papillon **Apollon**, la **Rosalie des Alpes**, et bien d'autres.



Chouette chevêchette  
©S.Le Gal



Rosalie des Alpes  
©J. Hahn